



## NOE 2017 : REUNION 5

La cinquième réunion consacrée aux salaires et à l'organisation du travail s'est tenue ce mardi 07 février 2017. Trois organisations syndicales (FO, CFDT et CFTC), ont débattu durant près de 5 heures. La CGT avait pris le parti de ne pas représenter les salariés de l'entreprise ce qui explique son absence à la table des négociations !

Voici donc l'avancée des discussions à travers les nouvelles propositions faites par la Direction pour **la catégorie "ouvriers et administratifs/techniciens"** :

1. AUGMENTATION GÉNÉRALE : 0.5%
2. AUGMENTATION DE MÉRITE : 1%

A noter que **97 % des salariés** percevront une augmentation de mérite (du R3 au R1)

Exemple : un salarié noté « atteint » (R3) percevra 0.7% d'augmentation de mérite s'il est au-dessus du point médian (« middle point »). S'il est en dessous, il percevra 0.9%. Nous détaillerons dans notre prochaine information le détail de l'application des augmentations de mérite.

3. PROMOTION : 0.1%
4. Augmentation des plus bas salaires : après application des augmentations générales et de mérite : complément pour atteindre un salaire minimum de 1700€ pour **les salariés présents dans l'entreprise**. Cette mesure pourrait concerner la catégorie "ouvriers", principalement des monteurs (**56 salariés ayant les plus bas salaires de l'entreprise**).

5. STIP : 3.9%. Comme convenu dans l'accord NOE 2016.

**Pour la catégorie « cadre »** : 2% d'augmentation, le tout sous forme d'augmentation de mérite !

**Prochaine réunion : jeudi 9 février 2017**

FO, le 07.02.2017